

「 FAOUZI Ali 1
11 ALLEE DE L'ATE MORGAL
35132 VEZIN LE COQUET
L J

NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE, le 20 avril 2026

CONVOCAION DE FORMATION

(A remettre au(x) stagiaire(s))

Monsieur FAOUZI Ali,

Nous avons le plaisir de vous confirmer ci-dessous, les modalités pratiques de déroulement de la formation **MATIERES DANGEREUSES FORMATION DE BASE RECYCLAGE** à laquelle vous êtes inscrit. Celle-ci se déroule du **18/05/2026** au **19/05/2026**.

PARTICIPANT : M. FAOUZI Ali

RENDEZ-VOUS : le 18/05/2026 de 08h30 à 16h30.

Des horaires postés (6h - 13h ou 13h30 - 20h30) pourront être mis en place.

LIEU : FPC PROMOTRANS RENNES

Z.A.C. Le Vallon –

– 3, RUE CLAUDE CHAPPE

35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

T. 02.57.24.03.20

Vous trouverez également dans les pages suivantes la liste des pièces obligatoires liées à votre formation à fournir le 1^{er} jour de votre formation.

Merci de venir muni de votre numéro de sécurité sociale, d'un stylo et cahier.

Nous vous souhaitons une bonne formation au sein de notre établissement.

Signature de la Direction du Centre

Groupe
promotrans
PROMOTRANS FPC
SAS au capital de 6 420 000€
3, rue Claude Chappe - Zac Le Vallon
35230 NOYAL CHÂTILLON S/SEICHE
T. 02 57 24 03 20
contact@promotrans.fr
RCS Paris 808 634 141 00325

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR À L'ENTRÉE EN FORMATION

FCO – FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

- **Le permis de conduire en cours de validité** (ou accompagné du contrôle médical effectué avant la date de fin de validité)
- Une copie ou photo recto verso de la pièce d'identité à jour
- Une copie ou photo recto verso de la carte CQC (Carte qualification Conducteur) ou diplôme ou attestation FIMO

PERMIS DE CONDUIRE – CATÉGORIE C – CE - D

Nous vous informons que pour les formations Permis CE, vous devez fournir :

- Copie visite médicale d'aptitude auprès d'un médecin agréé (datant de moins de 2 ans - permis souhaité coché)
- Copie ou photo Recto/Verso du Permis B (si C et D) ou Permis C (Si CE)
- Copie ou photo Recto/ Verso de la Pièce d'identité à jour
- Une attestation d'inscription au Permis de Conduire (AIPC) sur le site ANTS
- Avoir au minimum 21 ans (24 ans pour le permis D)
- **Avoir un code ETG à jour (- de 5 ans) ou, si plus de 5 ans, repasser le code avant l'entrée en formation** (aller sur le site LA POSTE, ou SGS, ou DEKRA muni de votre code NEPH (numéro permis à 12 chiffres au dos de votre permis))

FIMO – FORMATION INITIALE MINIMUM OBLIGATOIRE – Marchandises ou Voyageurs

- Copie du permis de conduire (C ou D) en cours de validité (contrôle médical valide)
- Une photo d'identité
- Tests avant l'entrée en formation effectués et réussis

MATIÈRES DANGEREUSES – RECYCLAGE, CITERNE OU PRODUITS PÉTROLIERS

Pour la Formation initiale :

- Une pièce d'identité à jour
- Une photo d'identité

Pour le Recyclage et la Formation Citerne :

- Une copie de la carte ADR initiale en cours de validité (obligatoire)
- Une pièce d'identité à jour

CACES® – R485, R489, R490

- Une pièce d'identité à jour
- Vous munir obligatoirement d'une paire de chaussures de sécurité et d'un gilet jaune
- Pantalon obligatoire durant la formation et les tests (short, bermuda, jupe non autorisés par mesure de sécurité)

SST – SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

- Une photo d'identité
- Une copie de l'attestation précédente (obligatoire s'il s'agit d'un recyclage)
- Une tenue adéquate à la pratique d'exercices au sol

TITRE PROFESSIONNEL PORTEUR OU TRANSPORT EN COMMUN

Après validation des tests et de l'entretien, vous devez fournir :

- Copie visite médicale d'aptitude auprès d'un médecin agréé (datant de moins de 2 ans avec cochage C ou D)
- Copie ou photo Recto/Verso du Permis B en cours de validité
- Copie ou photo Recto/ Verso de la Pièce d'identité

TITRE PROFESSIONNEL TOUS VEHICULES

Après validation des tests et de l'entretien, vous devez fournir :

- Copie visite médicale d'aptitude auprès d'un médecin agréé (datant de moins de 2 ans avec cochage CE)
- Copie ou photo Recto/Verso du Permis C en cours de validité
- Copie ou photo Recto/ Verso de la Pièce d'identité
- Diplôme TP Porteur
- Fiche de paie ou convention de stage confirmant au moins 70 heures en entreprise